

## **PROCÈS-VERBAL** **de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 27 mars 2018**

Par convocations individuelles adressées le 20 mars aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 27 mars. Un point supplémentaire a été rajouté par rapport à l'ordre du jour initial : attribution du marché d'éclairage public Rue de Bischwiller.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Approbation du compte administratif 2017
5. Affectation du résultat
6. Approbation du compte de gestion 2017
7. Fixation du taux des taxes 2018
8. Attribution de subventions
9. Vote du Budget primitif 2018
10. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration de la mairie et la construction d'une annexe.
11. Révision de tarifs communaux 2018
12. Droits de place « Messti »
13. Indemnités du Maire : délibération rectificative
14. Attribution du marché d'éclairage public Rue de Bischwiller
15. Affaires de personnel : création d'un poste d'adjoint administratif principale 1ère classe
16. Liste des marchés publics 2017
17. Rapport d'activités 2017 de la bibliothèque
18. Divers

L'an deux mil dix-huit, le mardi 27 mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire.

#### Présents :

M. Eric HOFFSTETTER, Maire, M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Mme Fabienne ANTHONY, Adjoints  
M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Anne GUYAU, M. Patrick SIMON, M. Patrick KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Christian SCHAEFFER, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE.

#### Excusés avec pouvoir :

M. Claude KERN, pouvoir à Jacky NOLETTA  
Mme Sylvie GRATWOHL, pouvoir à Anne GUYAU  
M. Christophe HEITZ, pouvoir à Michèle NAVE  
Mme Patrice ZENSS, pouvoir à Véronique IFFER

#### Excusée sans pouvoir :

Mme Patricia HUMMEL

M. Christian SCHAEFFER est nommé secrétaire de séance. M. Eric HOFFSTETTER fait observer une minute de silence en mémoire de M. Daniel OSTER, ancien agent communal décédé le mois dernier.

## **1) Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 29/01/2018

## **2) Communications du Maire**

- Lundi 29 Janvier : Conseil municipal
- Jeudi 1 Février : Conseil école Rythmes Scolaires (Eric et Fabienne)
- Vendredi 2 Février : Rendez-vous pour signature bail locaux provisoires de la mairie  
CISPD (Fabienne)
- Dimanche 4 Février : 95 ans de Marguerite KUPFERLE
- Lundi 5 Février : 80 ans de Pierre JUND
- Mardi 6 Février : Inspection Gendarmerie de Bischwiller (Jacques)  
Réunion avec Stéphane Lang au sujet du SPAR
- Jeudi 15 Février : Commission finances COMCOM  
Réunion d'information classe bilingue à la mairie
- Vendredi 16 Février : Réunion SNCF Bischwiller (Jean-François)
- Mardi 20 Février : Formation à l'usage du défibrillateur (personnel mairie)
- Mercredi 21 Février : Réunion avec Orange pour téléphonie nouveaux locaux  
Réunion avec riverains Rue du Saut du Lapin pour problème stationnement
- Jeudi 22 Février : Réunion avec associations les roseaux (école privée)
- Samedi 24 Février : Enterrement Daniel OSTER
- Lundi 26 Février : Commission POS/PLU (Jacques)  
Conseil COMCOM  
85 ans de Charles JUND  
90 ans de Marthe JUND
- Mardi 27 Février : Commission Action Sociale (Michèle et Fabienne)
- Mercredi 28 Février : Réunion Caisse d'épargne (emprunt Mairie)
- Jeudi 1 Mars : Réunion SDEA préparation de chantier rue de Bischwiller  
Réunion 4C (Chasse dégâts sangliers)
- Lundi 5 Mars : Réunion avec M. Schilling (Réfugiés Syriens)
- Mardi 6 Mars : Commission développement Economique – Finances COMCOM
- Jeudi 15 Mars : Amicale des Maires à Kilstett  
Conseil Ecole maternelle (Jacky)
- Vendredi 16 Mars : Cérémonie Maisons fleuries
- Mardi 20 Mars : CAO marché éclairage public Rue de Bischwiller  
Conseil Ecole élémentaire (Eric et Fabienne)  
Commission scolaire (Fabienne)
- Mercredi 21 Mars : Projet de territoire COMCOM  
Réunion Bilan Secteur Gendarmerie  
CCAS (Eric et Michèle)  
Commission des finances (Eric)
- Jeudi 22 Mars : Commission Communication (Fabienne)
- Vendredi 23 Mars : AG Lutte (Véronique et Jacky)
- Samedi 24 Mars : Nettoyage de printemps  
AG Amicale des sapeurs pompiers
- Lundi 26 Mars : Réunion Orange téléphonie Mairie  
Réunion « Réfugiés » à l'initiative associative  
Conseil COMCOM
- Mardi 27 Mars : Enterrement Maryse MILOT, maire de Bernolsheim et ancienne  
directrice d'école à Gries  
Conseil Municipal

M. Eric HOFFSTETTER rappelle aux conseillers l'importance de leur présence aux manifestations publiques (cérémonie des maisons fleuries, nettoyage de printemps, ....).

## **DIA**

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- Section 4, n° 251/19 et 252/20                      7 rue du Stade
- Section 16, n° 444                                      Rue des Traîneaux
- Section 18, n° 400/58                                Im Siedel
- Section 11, n° 703/59                                Rue des Vergers
- Section 1 n° b/1 et ½ indivise n° 133/1        Rue de l'Argile
- Section 1 n° 131/1 et ½ indivise n° 133/1    Rue de l'Argile
- Section 16 n° 423/179                              Rue des Violettes
- Section 3 n° 187/036 ; 210/034 ; 212/033    Rue du Saut-du-Lapin

### **3) Rapport de commissions**

Ces rapports ont été envoyés par mail à l'ensemble des conseillers avant la séance.

- Commission « **POS - PLU** » le 26 février 2018
- Commission « **4C** » le 1<sup>er</sup> mars 2018
- Commission « **CAO** » le 20 mars 2018
- Commission « **SCOLAIRE** » le 20 mars 2018
- Réunion « **CCAS** » le 21 mars 2018
- Commission « **Finances** » le 21 mars 2018
- Commission « **Communication** » le 22 mars 2018

Michèle NAVE indique qu'une commission « Action sociale » était prévue le 27 février, mais qu'il n'y avait uniquement 2 personnes présentes. Elle compte sur la présence de tous les membres lors des prochaines réunions

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de ces rapports

### **4) Approbation du compte administratif 2017**

Les documents budgétaires détaillés ont été transmis à chaque conseiller préalablement à la séance ; ils reflètent les écritures comptables de l'année écoulée. Les résultats de l'exercice sont la preuve d'une gestion saine de la commune qui se traduit par un budget d'exécution fidèle aux prévisions budgétaires. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

M. Eric HOFFSTETTER présente et commente les différents chapitres en section de fonctionnement ainsi que les différentes opérations en section d'investissement et donne les explications demandées. Personne n'ayant de précision complémentaire à formuler, l'assemblée désigne, à l'unanimité M. Jacques ECKERT président de la séance. Celui-ci remercie Eric HOFFSTETTER et Claude KERN, ancien maire, pour la réalisation du budget 2017.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- Réuni sous la présidence de M. Jacques ECKERT.
- Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par M. HOFFSTETTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après que le M. le Maire eut quitté la salle du conseil,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif qui se résume comme suit :

	<b>Réalisé</b>	
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>		
Dépenses	1 494 939.00 €	
Recettes	1 700 087.00 €	Dont 30 000.00 € report 2016
<b><i>Excédent .....</i></b>	<b><i>205 148.00 €</i></b>	
<b><u>Section d'investissement</u></b>		
Dépenses	372 842.24 €	
Recettes	458 417.08 €	Dont 66 141.04 € report 2016
<b><i>Excédent .....</i></b>	<b><i>85 574.84 €</i></b>	
<b><i>Excédent total exercice 2017</i></b>	<b><i>290 722.97 €</i></b>	

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

M. le Maire rejoint l'assemblée et la remercie pour la confiance accordée, ainsi que les services municipaux qui veillent à la bonne réalisation du budget.

### **5) Affectation du résultat**

Le résultat à affecter se compose du résultat excédentaire de la section de fonctionnement issu de la différence entre les réalisations en recettes et celles en dépenses y compris les charges et produits rattachés. Le résultat doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, c'est à dire le solde d'exécution négatif, auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser.

- Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017
- Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 21 mars 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le Compte Administratif 2017 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 205 148.13 €
- Un excédent d'investissement de 85 574.84 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité,

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement comme suit :
  - A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 135 148.13 €
  - Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 40 000 €
  - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau compte 002) : 30 000 €

## **6) Approbation du compte de gestion 2017**

Le compte de gestion est établi par le trésorier et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (*comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité*)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote du conseil municipal qui constate la stricte concordance avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 21 mars 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017.

## **7) Vote du taux des taxes pour l'année 2018**

La Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Bas-Rhin nous a communiqué le 20 mars les bases d'imposition pour l'année 2018 ainsi que les montants des taxes directes locales attendus pour l'année 2018. La Commission des Finances a étudié plusieurs hypothèses pour un maintien ou une légère augmentation des taxes sur les bases 2018.

La pression fiscale étant déjà très forte pour les habitants, et au vu de divers éléments, M. le Maire propose de ne pas augmenter les impôts pour 2018 et de répartir sur le même montant du produit attendu des impôts locaux qu'en 2017, en sachant que les bases prévisionnelles devraient être légèrement supérieures.

VU l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux,

ENTENDUES les explications de M. le Maire et après débat et discussion en Commission des finances, et au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, avec 16 voix pour et 2 abstentions,

- **DECIDE** un maintien du taux des taxes pour l'année 2018, savoir :

○ Taxe d'habitation	18,49 %
○ Foncier bâti	10,44 %
○ Foncier non bâti	45,52 %
○ Contribution financière des entreprises	19,13 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

## 8) Attribution de subventions

Eric HOFFSTETTER explique qu'il est proposé les mêmes critères d'attribution de subvention aux clubs sportifs que l'année précédente. Il rappelle la mise à disposition gratuite des installations sportives aux associations, et que cela représente un coût financier très important pour la commune. Après avoir examiné en détail les différentes subventions à inscrire au Budget Primitif 2018 proposées par la Commission des finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, avec 17 voix pour, Michèle NAVE ne participant pas au vote,

- **DECIDE** de les attribuer comme suit :

### Caisse des écoles

- o Ecole Primaire Marienthal 400,00 €
- o Ecole Maternelle Marienthal 400,00 €

### CCAS

18 000,00 €

### Subventions de fonctionnement

- o Sapeurs-pompiers 950,00 €
- o Musique Municipale 950,00 €
- o Club Bon Accueil 500,00 €
- o Club Pleine Forme 500,00 €
- o Voyages scolaires 2 000,00 €
- o Société locales 2 090,00 €
  - *Société des Arboriculteurs* 120,00 €
  - *Société des Aviculteurs* 120,00 €
  - *Musique stages perfectionnement* 500,00 €
  - *Association « Les Amis de la Pétanque »* 1 350,00 €
- o Associations diverses 70,00 €
  - *Partnerschaft* 70,00 €
- o Aide à la licence 4 560,00 €
  - *Basket-Club* 2 664,00 €
  - *Tennis-Club* 528,00 €
  - *Football-Club* 870,00 €
  - *Société Athlétique* 498,00 €
- o Aide à la compétition 11 830,00 €
  - *Basket-Club* 9 040,00 €
  - *Tennis-Club* 720,00 €
  - *Football-Club* 560,00 €
  - *Société Athlétique* 1 510,00 €
- o Déplacements 17 500,00 €
  - *Basket-Club* 15 000,00 €
  - *Société Athlétique* 2 500,00 €
- o Nouvelles activités pédagogiques 1 750,00 €
  - *Association « Les Z'Arts de Gries »* 1 100,00 €
  - *Tennis Club* 650,00 €
- o Fête du 14 juillet 1 000,00 €
- o Amicale du Personnel 1 500,00 €
- o Prévention routière 150,00 €
- o Périscolaire – ALEF 48 000,00 €
- o Non affectée 650,00 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018

## 9) Vote du Budget primitif 2018

M. Eric HOFFSTETTER soumet le Budget Primitif 2018 à l'assemblée dans son ensemble, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de **2 872 486.51 €** et se décompose comme suit :

- Section de **fonctionnement** : **1 685 095.00 €** (dépenses et recettes)
- Section d'**investissement** : **1 187 391.51 €** (dépenses et recettes)

M. Eric HOFFSTETTER, présente le BP 2018 en détail, section par section en fonctionnement, opération par opération en investissement, et donne les compléments d'informations sollicités.

ENTENDUES les explications de M. le Maire  
VU l'avis de la Commission des finances du 21 mars 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

- **VOTE** le Budget Primitif 2018
  - Chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
  - Chapitre et opération pour la section d'investissement,

Comme suit :

### Section de fonctionnement

Dépenses	Opérations réelles	1 530 960,00 €
	Opérations d'ordre	<u>154 135,00 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 685 095,00 €</b>

Recettes	Opérations réelles	1 655 095,00 €
	Résultat reporté	<u>30 000,00 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 685 095,00 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Opérations réelles	1 053 398,69 €
	Restes à réaliser	<u>133 992,82 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 187 391,51 €</b>

Recettes	Opérations réelles	947 681,67 €
	Opérations d'ordre	154 135,00 €
	Résultat reporté	<u>85 574,84 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 187 391,51 €</b>

- **APPROUVE** le budget primitif 2018
- **FIXER** à 105 263.97 € le montant du virement de la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement,
- **FIXE** provisoirement le produit net attendu des contributions directes à 989 700,00 €.

## **10) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration de la mairie et la création d'une annexe**

Par délibération du 4 septembre 2017, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de la mairie et de construction d'une annexe au cabinet « Michel POULET Architectes », avec un forfait de rémunération de 15% pour un cout estimatif prévisionnel des travaux de 920 000 € HT. Les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre se montaient alors à 138 000 € HT.

Par délibération du 29 janvier 2018, le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif (APD) pour un montant de travaux de 1 272 067 € HT qui se répartit comme suit : 541 102 € HT pour la mairie et 730 965 € HT pour l'annexe.

Conformément aux clauses du marché de maîtrise d'œuvre, le forfait de rémunération devient définitif au stade de l'APD lorsque l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux est connue. Ce forfait étant toujours de 15%, les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre se situent à un montant de 190 810.05 € HT, soit une augmentation du marché initial de 52 810.05 € HT.

ENTENDUES les explications de M. le Maire

VU les avis favorables de la CAO du 20 mars et de la Commission des finances du 21 mars 2018 à la passation de l'avenant,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration de la mairie et la construction d'une annexe entre la commune et le mandataire du marché « Michel POULET Architectes » d'un montant de 52 810.05 € HT
- **FIXE** le forfait global définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 190 810.05 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Les crédits sont inscrits au budget 2018

## **11) Tarifs municipaux**

Il est proposé d'ajuster les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 de la manière suivante pour tenir compte de l'inflation des prix, de l'absence de réajustements depuis un certain temps pour certains d'entre eux.

ENTENDUES les explications de M. le Maire

VU l'avis de la Commission des finances du 21 mars 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide

- **D'ARRETER** les tarifs municipaux applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018, comme suit

### **CIMETIERE**

Concession simple	60 € / 15 ans
Concession double	120 € / 15 ans
Columbarium	600 € / 15 ans
Caveau	140 € / 15 ans



## **DROITS DE PLACE**

Forfait mensuel	40 € / mois
Forfait jour	20 € / jour

## **REPROGRAPHIE**

Photocopie N/B	0.30 €
Photocopie Couleur	0.55 €
Photocopie A3 N/B	0.60 €
Photocopie A3 Couleur	1.00 €
Télécopie / feuille	0.35 €
Télécopie vers n° gratuit	0.30 €
Télécopie vers étranger	0.55 €

## **RECOUVREMENT DE FRAIS**

Heure de nettoyage	30.00 €
Utilisation de la remorque	80.00 €
Ramassage déchets sur domaine public	200.00 €

- **DE FIXER** le droit de place pour le Messti de l'année 2018 comme suit :

○ Grands manèges	304.00 €
○ Mini-scooter	206.00 €
○ Manèges enfantins	181.00 €
○ Stand le m <sup>2</sup>	2.62 €

## **12) Indemnités du Maire : délibération rectificative**

Par délibération du 29 janvier 2018, le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant des indemnités mensuelles de fonction de M. le Maire au taux de 90% de 43 % de l'indice 1027 à compter du 1<sup>er</sup> février 2018. Par courrier du 7 mars 2018, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg nous a porté à connaissance que la modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, initialement prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, était reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il s'avère ainsi que les barèmes indemnitaires applicables aux titulaires de mandats locaux restent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018, à savoir l'indice 1022.

Aussi la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 janvier 2018 est à retirer.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, avec 17 voix pour, Eric HOFFSTETTER ne participant pas au vote

- **RETIRER** la délibération du 29 janvier 2018 fixant le montant des indemnités mensuelles de fonction de M. le Maire au taux de 90% de 43 % de l'indice 1027 à compter du 1<sup>er</sup> février 2018
- **FIXER** le montant des indemnités mensuelles de fonction de M. le Maire au taux de 90% de 43 % de l'indice 1022,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

### **13) Attribution du marché pour les travaux d'éclairage public Rue de Bischwiller**

Monsieur le Maire explique qu'un appel d'offres a été lancé, sur la base d'une procédure adaptée conformément aux articles 27 et 59 du décret du 25 mars 2016.

Quatre offres ont été réceptionnées, la Commission d'Appel d'Offres ayant procédé à l'ouverture des plis le 12 mars 2018. Au regard de l'analyse des différentes offres, et après application des notes et coefficients de pondération aux différents critères, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 mars a proposé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise FRITZ ELECTRICITE S.A. de Niederroedern pour un montant de 63 151 € HT, soit 75 781.20 € TTC.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le marché de remplacement de l'éclairage public de la rue de Bischwiller pour un montant total de 75 781.20 € T.T.C.
- **AUTORISE** le Maire à le signer.

Les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

### **14) Affaires de personnel : création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois communaux.

Suite à la demande de mutation de Mme Charlotte GLESS et les besoins du service justifiant son remplacement, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en catégorie C à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** la loi 2007- 209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,
- VU** le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- VU** le tableau des effectifs de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide

- **DE CREER** un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en catégorie C à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet effet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

## **16) Liste des marchés publics en 2017**

L'article 133 du CMP prévoit la publication par le pouvoir adjudicataire, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année, de la liste des marchés publics conclus l'année précédente.

Les marchés ci-après ont été conclu en 2017 :

<b>OBJET</b>	<b>TITULAIRE DU MARCHÉ</b>
Fourniture et acheminement de gaz naturel et de services associés pour les bâtiments communaux	Es Energies - Strasbourg
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de la mairie et construction d'une annexe	Michel POULET Architectes - Strasbourg

**LE CONSEIL MUNICIPAL** en prend acte

## **17) Rapport d'activités de la bibliothèque**

Une copie du rapport a été transmise par mail au conseil municipal. Fabienne ANTHONY le présente et le commente en détail. Le Conseil Municipal remercie chaleureusement l'équipe des bénévoles pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de ce rapport.

## **Points divers**

M. le Maire donne diverses informations :

- Affaires de personnel :
  - o Départs de Carole BERNOLD le 27 mars 2018 pour une mise en disponibilité de 3 ans renouvelable, et de Charlotte GLESS le 26 avril 2018 pour rejoindre la mairie de Mommenheim ;
  - o Arrivées le 3 avril 2018 de Mme Lauranne HIRTZ pour remplacer à terme Charlotte à l'accueil de la Mairie, et plus tard selon une date restant encore à fixer de Mme Corinne KAMMER, qui travaille actuellement à la mairie de Gamsheim
  - o Saisine d'une organisation syndicale et de la médecine du travail du centre de gestion par l'apprentie CAP Petite Enfance à l'école maternelle.
  
- La commune a reçu en février de la part de l'association « LES ROSEAUX » une demande d'ouverture d'une école maternelle et élémentaire privée, d'inspiration « MONTESSORI ». La date prévisionnelle d'ouverture souhaitée est septembre 2018, les locaux doivent se situer 5 rue des Peupliers au sein de la micro zone d'activités. Le potentiel d'enfants accueillis est de 40, 20 dans chaque école. Des services aux habitants seront proposés. Un débat a lieu sur la demande de transformation des locaux, avec un changement d'activités, après débat, un avis de principe favorable est donné, avec 14 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.
  
- Mise en berne des drapeaux sur les bâtiments et édifices publics le mercredi 28 mars 2018 en hommage aux victimes de l'attaque terroriste de Carcassonne et de Trèbes du 23 mars 2018.

- Un exercice en milieu civil d'un détachement du 28<sup>ème</sup> groupe géographique de l'Armée de Terre aura lieu du 7 au 13 avril 2018 sur des zones appartenant à la commune.

- Agenda.

28/3	19h30	Comité ASC
07/4	20h00	Concert de Printemps de la MMG
09/4		Noces d'Or époux KASTENDEUCH
11/4		Visite des ateliers municipaux des communes de la CCBZ
13/4	11h00	Passation de commandement 54 <sup>ème</sup> RT à l'ELF
14/4		80 ans HEITZ Mariette
17/4		85 ans VIGLIARON Jeannine
18/4		80 ans HEITZ Marguerite
18/4	18h30	Comité de Pilotage Périscolaire
19/4		Noces d'Or HEITZ René et Monique
23/4	20h00	Conseil communautaire
24/4		80 ans LEMMEL Georgette
25/4		85 ans MUNCH Mariette
30/4		85 ans SCHUSTER Alice
4/5		80 ans LORENTZ Jean-Jacques
8/5	10h45	Cérémonie du 8 mai
		Marché aux Puces
10/5		80 ans MUHL Alfred
12/5		80 ans SPECHT Romain
16/5		Noces de Diamant époux MATZ
17/5		90 ans BURCKARDT Alfred
17/5		Noces d'Or époux DECKER
20/5		80 ans SIMON Berthe
21/5		80 ans HAMM Alfred
26/5		80 ans PRINTZ Monique
28/5	18h00	Conseil communautaire et repas asperges
29/5	20h00	Conseil Municipal

La séance est levée à 22h10

Le rapporteur,

Christian SCHAEFFER

## **Ont signé le présent procès-verbal**

**M. Eric HOFFSTETTER, Maire**

**M. Claude KERN**  
Pouvoir à M. Jacky NOLETTA

**M. Jacques ECKERT, Adjoint**

**M. Patrick KERN**

**M. Jacky NOLETTA, Adjoint**

**Mme Sabine KROMMENACKER**

**Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe**

**Mme Emmanuelle PARISSE**

**Mme Véronique IFFER, Adjointe**

**M. Christian SCHAEFFER**

**Mme Michèle NAVE, Adjointe**

**M. Patrick SIMON**

**M. Jean-Paul BURKARDT**

**M. Alain VOLTZENLOGEL**

**Mme Géraldine FURST**

**M. Richard VOLTZENLOGEL**

**Mme Sylvie GRATHWOHL**  
Pouvoir à Mme Anne GUYAU

**M. Damien WERLE**

**Mme Agnès GUILLAUME**

**Mme Patrice ZENSS**  
Pouvoir à Mme Véronique IFFER

**Mme Anne GUYAU**

**M. Christophe HEITZ**  
Pouvoir à Mme Michèle NAVE

**Mme Patricia HUMMEL**